



Informez-vous librement, téléchargez l'application SUD Orano Recyclage



14 septembre 2026

PROJET OFC : LE JEU DE DUPES DE LA DIRECTION !

Lors du dernier CSE (Comité Social et Économique), SUD a porté une déclaration sur les conséquences du projet OFC pour les salariés Orano DS appelés à rejoindre Orano Recyclage et les salariés Orano Recyclage directement impactés.

♪ RH, ton univers impitoyable ♪ : L'accord de méthode OFC affirme « que la qualité de l'accompagnement social des équipes concernées par une mobilité professionnelle constitue un gage essentiel de réussite du projet d'évolution organisationnelle des OFC », qu'il doit être « pleinement intégré » et mis en œuvre « tout au long du projet ». Il annonce également qu'« une attention particulière sera portée à chaque situation individuelle ».

Concrètement, l'accord prévoit 10 jours de mission pour chaque organisation syndicale représentative au Groupe. **Pour les salariés : aucune garantie de maintien de rémunération, aucune règle de compensation ni garantie précise de repositionnement.**

Et cet accord censé accompagner les salariés « tout au long du projet » s'arrête au 31 octobre 2026, avant les changements du 1^{er} janvier 2027.

Dans les faits, **les salariés concernés ne savent toujours pas précisément quel sera leur poste, leur rémunération ou leur avenir professionnel.** La Direction répond que ces sujets seront traités après le processus d'information-consultation et leur demande de prendre eux-mêmes rendez-vous avec les RH pour obtenir des réponses... qu'ils n'y obtiennent pas davantage. **L'accompagnement social mérite un 10/10...uniquement sur le papier.**

PROJET OFC : LA DIRECTION D'ORANO TOUJOURS AUSSI CLAIRVOYANTE



Un impact nul, vraiment ? Pour certains salariés Orano DS, le passage chez Orano Recyclage **pourrait représenter plus de 500 € par mois de perte sur les sommes aujourd'hui perçues**, notamment avec la prime de polyvalence Orano DS de 184 €, les paniers et/ou les indemnités kilométriques. **Exemple des salariés RDAT.**

Pendant ce temps, les documents de la Direction parlent d'un « **impact NUL** » concernant la masse salariale transférée, alors que **l'impact est énorme pour celui qui perd plusieurs milliers d'euros par an !**

Et si le salarié refuse ? Aux salariés ODS qui refuseraient de rejoindre Orano Recyclage, il est indiqué qu'ils resteraient chez DS et seraient repositionnés « **ailleurs** »... **à eux de chercher !** « **Ailleurs** », est-ce vraiment ça, l'accompagnement ?

Quel poste ? Quel régime ? Quelle rémunération ? Et que devient, chez Orano Recyclage, le poste finalement non pourvu ?

Rappelons qu'au 1^{er} janvier 2026, des salariés Orano DEM ont été transférés collectivement vers Orano DS. Cette fois, la Direction explique que ce sont les postes qui sont transférés.

Ces choix concernent aussi directement les salariés déjà Orano Recyclage dont les postes peuvent être supprimés, transformés ou se retrouver en doublon, comme c'est notamment le cas pour **les chargés de surveillance.**

SUD demande un accord : SUD estime qu'aucun salarié ne doit perdre d'argent à cause de cet énième projet de réorganisation. **Nous demandons l'ouverture de négociations pour un véritable accord collectif d'accompagnement**, avec des garanties écrites sur la rémunération, les primes, les repositionnements et les conséquences d'un refus.

Le devenir de 143 salariés Orano DS et des salariés Orano Recyclage impactés peut-il sérieusement se régler au cas par cas dans un Groupe qui organise un « mois du dialogue social » et en vante la qualité comme un mantra ? À la Direction de démontrer, par des engagements concrets, **que le dialogue social ne se résume pas à un exercice de communication.**

Contactez-nous au **06.03.17.05.15** ou au **06.75.38.74.79** ou via **sud.anc.lahague@gmail.com**